

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

Date de la convocation : 5/01/2021.

Date d'affichage : 5/01/2021.

L'An Deux Mil Vingt-et-Un

Le onze janvier,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3ème adjointe, Mme Mélinda CORNE, Mme Chantal GENTY, Mme Elisabeth LÉLU, Mme Sophie MARCHANDISE, M. Michel PIGOURY, M. Pascal RIALLOT, M. Serge SOSIEWICZ, M. Frédéric ZALEWSKI.

Absents excusés : M. Fabrice BALLE a donné procuration à M. Frédéric ZALEWSKI. Mme Jessaline BINET a donné procuration à Mme Mélinda CORNE. M. Michel PILOQUET a donné procuration à Mme Christiane BOCQUET.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2020.**

3 **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) CCHNVY : présentation du rapport d'activités 2019.
- b) Convention d'occupation du domaine privé (abribus de Chantemerle).
- c) Instruction des demandes de permission de voirie – déploiement du Très Haut Débit : Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Nièvre.

4 **ADMINISTRATION FINANCES**

- d) Entretien des VMC des logements locatifs proposition contractuelle de la société SDI VENTILATION.
- e) Cession de matériels communaux : proposition d'acquisition.
- f) Fourniture et pose d'un luminaire d'éclairage public –école maternelle rue des Forges : devis du SIEEEN.
- g) Réseau de chaleur 2 : approbation de l'APD-ESTIMATION, lot unique chauffage. Demandes de subventions publiques.

5 **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré douze conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie. Monsieur le Maire présente à l'assemblée ses meilleurs vœux pour 2021.

Monsieur le Maire a proposé de rajouter à l'ordre du jour le vote d'une motion de défense des urgences et des secours refusant la suppression du centre 15, du SAMU de l'Yonne et plaidant pour la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.

Ce sujet supplémentaire a été approuvé à l'unanimité des présents.

1 – **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M^{me} Anne Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

2 – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 NOVEMBRE 2020**

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

3 – **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Conformément à l'article l 5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a présenté aux conseillers municipaux, pour avis, le rapport annuel d'activités 2019 de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne.
Le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable au rapport exposé.
- b) **Au regard du sujet présenté, Mme Elisabeth LÉLU a quitté temporairement la séance.**
A l'unanimité, l'assemblée délibérante a approuvé le contenu de la convention qui sera passée entre M. François LÉLU, propriétaire d'un terrain au hameau de Chantemerle, et la commune de Varzy concernant la mise à disposition gratuite d'un espace privé où sera implanté un abribus.
- c) **Mme Elisabeth LÉLU a réintégré la séance à 19 h 30 mn.**
A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Nièvre ainsi que les préconisations techniques relatives à l'accompagnement à instruction des demandes de permission de voirie déposées par la société SFR dans le cadre du déploiement du très haut débit.

4 – **ADMINISTRATION FINANCES**

- d) L'offre contractuelle de la société SDI VENTILATION concernant l'entretien annuel des systèmes VMC des onze logements communaux (d'un montant de 534,00 € TTC par intervention de 3,5 heures) a été approuvé à l'unanimité par les conseiller municipaux.
- e) A l'unanimité, l'assemblée délibérante a accepté l'offre de l'EARL LETORT, s'élevant à la somme totale de 9 500,00 €, pour l'acquisition de matériels communaux actuellement hors d'usage pour cause de coûts de réparations onéreux (épareuse et broyeur).

- f) Les conseillers municipaux ont voté, à l'unanimité, pour le devis du SIEEEN relatif à la fourniture et à l'installation d'un luminaire LED 3000 °k à l'entrée de l'école maternelle, accès au portail situé rue des Forges. La participation communale, au coût de ces travaux, s'élèvera à 1 650,00 €.
- g) Monsieur le Maire a donné connaissance de l'Avant-Projet Définitif – ESTIMATION – lot unique CHAUFFAGE concernant les travaux de réfection des installations de chauffage secondaires dans des bâtiments communaux suite à la création et au raccordement au réseau de chaleur (le logement du musée, les 5 logements locatifs, la salle des loisirs et des fêtes, les écoles). L'estimation prévisionnelle des travaux s'élèvera à la somme de 310 200,00 € H.T.

Ce document a été établi par le Cabinet INDDIGO et le Bureau d'Etudes TRAMIER SARL, organismes retenus lors de la séance du conseil municipal en date du 8 juillet 2019 pour une mission de conception et d'assistance aux travaux de réfection des installations de chauffage secondaire suite à la création et au raccordement au réseau de chaleur 2.

Le conseil municipal, à la majorité, 12 voix POUR et 03 ABSTENTIONS (*Mme MARCHANDISE et MM. BALLE, ZALEWSKI*) a approuvé l'APD-ESTIMATION du lot unique « chauffage » et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions publiques sur ce projet, au taux maximum autorisé, auprès de l'Etat (DETR) et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

- h) Monsieur le Maire a exposé la motion suivante :

« Depuis plus de trois ans, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté – qui est l'agent du gouvernement nommé pour diriger les services administratifs territoriaux du ministère de la santé – s'obstine, malgré l'opposition unanime des acteurs de terrain, à vouloir supprimer le centre de réception et régulation des appels d'urgence de l'Yonne (CRRA 15) situé au sein du centre hospitalier d'Auxerre, afin de le transférer au centre hospitalier universitaire de Dijon.

Médecins hospitaliers et libéraux, infirmiers, pompiers... Aucun professionnel de santé, aucun professionnel de l'urgence, du soin ou du secours n'accepte la fermeture du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne.

Membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, président et membres du conseil départemental, maires d'Auxerre et de toutes les communes de l'Yonne, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours... : aucun élu de l'Yonne, national ou territorial, n'accepte la fermeture du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne.

Toutes les instances professionnelles et démocratiques compétentes se sont prononcées en ce sens.

C'est le cas, en particulier, de l'organe qui est censé exprimer la voix de la démocratie sanitaire : **à l'unanimité, le conseil territorial de santé de l'Yonne a voté une motion demandant à « corriger le plan régional de santé » pour « maintenir le CRRA 15 d'Auxerre » et, « pour défendre la qualité des secours envers la population et l'attractivité médicale du territoire », à « travailler collectivement à une plateforme commune, 15 – 18 – ambulanciers privés – médecine libérale, sur un même plateau situé à Auxerre. »**

Cette mobilisation est pleinement justifiée. Le « centre 15 » fonctionne parfaitement à l'hôpital d'Auxerre, gère près de 300 000 appels chaque année et permet d'apporter une réponse médicale rapide à nos concitoyens au plus près du terrain, y compris par hélicoptère.

Si le « centre 15 » devait être transféré demain à Dijon, ce serait une catastrophe sanitaire pour le département rural qu'est l'Yonne, lequel souffre déjà d'un nombre insuffisant de personnels soignants.

Concrètement, il y aurait encore moins d'urgentistes et moins d'internes à Auxerre, le SAMU serait fragilisé, la permanence des soins serait désorganisée, le centre hospitalier d'Auxerre serait déclassé et, à terme, il ne saurait être exclu que les autres hôpitaux de l'Yonne soient également déclassés et démunis au profit du CHU dijonnais, il n'est pas exclu non plus que l'hélicoptère actuellement localisé à Auxerre subisse le même sort que le centre de régulation et soit lui aussi transféré à Dijon.

Les arguments que s'obstine à avancer le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) pour justifier la suppression du « centre 15 » d'Auxerre sont inopérants, tant ils sont démentis par l'expérience et l'analyse des acteurs de terrain. Il prétend, en effet, que cette fermeture permettrait de libérer du temps d'intervention pour les urgentistes.

Il feint ainsi d'ignorer qu'il y aurait alors immédiatement moins d'urgentistes, qui quitteraient l'hôpital d'Auxerre, mais aussi moins de futurs urgentistes, puisque l'hôpital serait moins attractif pour les internes. En réalité, l'approche bureaucratique de l'ARS consiste à penser que, plus on retire des moyens hospitaliers à Auxerre et plus on les concentre à Dijon, mieux on se porte. C'est totalement inepte.

Ce conflit persistant entre les acteurs de terrain et la bureaucratie de l'ARS est extrêmement dommageable. D'une part, il fait peser sur le département de l'Yonne la menace désormais imminente d'une fermeture du « centre 15 » et d'un déclassé durable de l'hôpital d'Auxerre.

D'autre part, il prive les habitants de l'Yonne de **pouvoir bénéficier du projet alternatif ambitieux et réaliste qui est porté par les acteurs de terrain : la création « d'une plateforme commune, 15 – 18 – ambulanciers privés – médecine libérale, sur un même plateau situé à Auxerre », c'est-à-dire un centre de traitement des appels permettant la réception et la régulation de tous les services d'urgence, d'accès aux soins et de secours (SAMU, sapeurs-pompiers, ambulanciers, libéraux...).**

Les professionnels de santé et de secours, les élus et les usagers veulent que l'Yonne bénéficie de cette nouvelle organisation, qui existe déjà dans 20 départements de France, et qui permettra le maintien des urgentistes, une meilleure formation des internes, une meilleure maîtrise des transports sanitaires, une meilleure permanence des soins, une meilleure coordination des urgences, des soins et des secours, au service de la population.

Aussi,

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **A SOUTENU** le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;
- **A REFUSÉ** la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;
- **A DEMANDÉ** au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;

- **A SOUTENU** la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;
- **A APPROUVÉ** une proposition de loi, qui viserait à faciliter la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours

5 – **QUESTIONS DIVERSES**

↳ M. Sébastien CIUDAD a présenté à l'assemblée la note établie par le technicien du Syndicat Mixte Yonne Beuvron (SMYB) relevant les différentes problématiques qui ressortent au niveau de l'étang du moulin Naudin, à savoir :

- un enherbement du lit mineur,
- formation d'atterrissements,
- rupture de continuité écologique,
- érosion progressive,
- envasement,
- absence de ripisylve,
- fragilisation de certains ouvrages.

Un projet, en concertation avec le SMYB, devra être déposé afin de réaménager la partie aval de la dérivation de la Sainte-Eugénie. Le but étant de rétablir la continuité écologique, de redonner une dynamique plus naturelle au cours d'eau ainsi que de prendre en compte l'aspect paysager qui pourrait être un avantage du fait de la proximité avec le camping. Les projets de rétablissement de la continuité écologique sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. En novembre 2021, sera étudié le dévasement de l'étang.

↳ Monsieur le Maire fait part du changement de présidence du groupe d'opposition au sein du conseil municipal. Le secrétariat de la Mairie a reçu, le 7 janvier 2021, un courrier de la part de Mme Sophie MARCHANDISE informant la collectivité de sa démission de Présidente du groupe d'opposition. M. ZALEWSKI remplace Mme MARCHANDISE et assure désormais la direction du groupe d'opposition.

↳ Vu le contexte sanitaire actuel, il n'y aura pas de vœux de la municipalité en public. Les agents municipaux se verront gratifier d'un bon d'achat de 25 € à destination de restaurations locales (liste identique à celle mentionnée dans les bons remis à nos Aînés en lieu et place du repas de fin d'année).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 25 minutes.

Le Maire
Gilles NOU


Affichage : le 20/01/2021